

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

1) Le CMDL

Portés par une véritable volonté de transmission et de défense du jazz et des musiques improvisées, les musiciens Didier Lockwood, Benoit Sourisse et André Charlier ont créé en 2000 le CMDL. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Centre des Musiques Didier Lockwood est destiné à accompagner de jeunes musiciens vers la vie professionnelle et à permettre à des professionnels déjà en activité, de faire évoluer leur carrière.

2) Conditions d'admission

Cette formation s'adresse aux soufflants, musiciens professionnels, pré-professionnels, amateurs de bon niveau ou enseignants désireux de rejoindre le Big Band du CMDL.

Pour se présenter à la formation Big Band, le candidat doit être âgé de 18 ans minimum.

→ Il est possible de faire une demande de dérogation lors de l'inscription en ligne.

3) Objectifs de la formation

Cette formation est entièrement dédiée à la pratique du Big Band, à travers le travail de relecture des grands courants et arrangeurs qui jalonnent l'histoire du genre. L'objectif est également de jouer ces répertoires devant un public. Plusieurs concerts sont organisés au cours de l'année.

4) Organisation des études

Tous les mardis soirs d'octobre à juin (102 heures), le stagiaire rejoint la promotion du CMDL pour jouer dans un grand orchestre jazz. Il est également amené à se produire sur scène en soirée.

5) Contenu de la formation

A la direction de Big Band, Stéphane Guillaume et Claude Egéa invitent les musiciens à explorer deux répertoires par an. Les années précédentes, le Big Band a travaillé les répertoires de Thelonious Monk, Pat Metheny, Herbie Hancock, Count Basie, Duke Ellington, Bob Mintzer, Bill Hollman, Jaco Pastorius, Gil Evans, Thad Jones et Mel Lewis ...

- ▶ Travail en grande formation
- ▶ Relecture des grands courants et arrangeurs
- ▶ Concert

Professeurs référents : **STÉPHANE GUILLAUME, CLAUDE ÉGÉA**

Intitulés	Heure / semaine	Heure / année	Modalités de contrôle des connaissances	
			%	Type d'épreuve
Ensemble big band	2h30	65	100%	Contrôle continu
Concerts		24	100%	participation
	2h30	89		

6) Modalités de sélection

► 1^{ère} étape : Le dossier d'inscription en ligne

Le candidat remplit le dossier d'inscription en ligne et fournit tous les documents demandés avant la date limite d'inscription, fixée au 31 mai 2023.

→ Documents à réunir avant l'inscription en ligne :

Pour tous les candidats :

- une photo d'identité (au format agréé 35x45mm)
- une Lettre de motivation
- un Curriculum Vitae, détaillant notamment vos études générales et votre parcours musical antérieur (discipline, établissement, année, niveau(x) atteint(s), récompense(s) obtenue(s))
- Les liens de visionnage de vos captations vidéo (en trio minimum) : votre interprétation de deux morceaux au choix

Merci de respecter la procédure d'inscription. Pensez à bien rassembler tous les pièces demandées AVANT de commencer à remplir le formulaire. Merci de privilégier les fichiers PDF. Les fichiers word, open office et également jpeg (pour la photo d'identité) peuvent être acceptés.

Après la clôture des inscriptions, les candidatures seront étudiées par la directrice d'établissement et les responsables pédagogiques du Big Band. Les candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission recevront une convocation par mail.

Les candidats qui nécessitent un aménagement particulier afin de passer l'épreuve d'admission, doivent adresser leur demande au plus tôt au service scolarité du CMDL. En concertation avec le candidat, le CMDL mettra en place les mesures adéquates (tiers-temps, supports adaptés ...).

► 2^{ème} étape : L'épreuve d'admission

Le candidat retenu est invité à se présenter à l'épreuve d'admission au jour et à l'heure qui lui seront communiqués en amont. Le candidat devra se présenter à l'épreuve 15 minutes avant l'heure de sa convocation. Toute absence à l'épreuve d'admission est éliminatoire.

Déroulé de l'audition : il sera demandé au candidat d'interpréter un morceau du répertoire choisi par le jury. La partition lui sera fournie par le jury lors de l'audition.

L'effectif de la formation est limité à 4 stagiaires.

7) Calendrier de recrutement

Ouverture des inscriptions : 08 décembre 2022

Fin des inscriptions : 31 mai 2023

Épreuve d'admission : début septembre 2023

Résultats : mi-septembre 2023

8) Frais de scolarité et aides financières

Frais de scolarité

Le coût de la formation s'élève à 1500 euros. Cependant, si le stagiaire finance lui-même sa formation, sans l'aide d'un organisme extérieur, le CMDL le soutient en baissant les frais de scolarité. Le coût s'élève alors à 1000 euros.

Aides financières

Différents dispositifs de financement de la formation professionnelle peuvent être sollicités pour la formation continue, selon la situation personnelle du stagiaire (artiste-interprète, artiste-auteur, demandeur d'emploi ou autre). Cependant, cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation). Le candidat peut se renseigner directement auprès de l'AFDAS ou l'OPCO duquel son employeur dépend. Il peut également se tourner vers sa Région ou son conseiller Pôle Emploi.